

Statut actuel de la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) aux Pays-Bas.

Monsieur J. Tekke, membre correspondant de notre association, nous a fait parvenir la carte ci-dessous synthétisant les données actuellement connues (lettres des 4 et 15 V et du 3 IX 73) sur la dispersion de la Bous-



Dispersion de la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) en Hollande.  
 Cercle évidé : oiseau bagné ; cercle plein : observation visuelle confirmée (2 observateurs) ; triangle : observation visuelle non confirmée (1 observateur) ; rectangle : observation visuelle non contrôlée.

carle de Cetti en Hollande. Cette carte s'inscrit dans le cadre d'un travail entrepris par J.C.M. Robertson (Jersey, Channel Isles) et relatifs aux mouvements de l'espèce en Europe occidentale et septentrionale.

Nous publions d'autant plus volontiers ce document qu'il fournit un complément à la carte reprise dans *Aves*, 6 (1969) : 193 et qu'il concerne une espèce en constante expansion vers le Nord depuis une décennie au moins.

J. TEKKE  
Harderwijkstraat, 136  
's Gravenhage, Pays-Bas.

### Un nouveau cas de nidification du Goéland cendré (*Larus canus*) en Belgique. (\*)

L'expansion européenne du Goéland cendré a déjà été rapportée par Tricot (*Aves*, 8, 37 - 40). En Belgique, cet oiseau a niché en 1970, 1971 et 1972 dans les marais de Baudour en Hainaut (voir notamment Pourtois : *Aves*, 8 : 29 - 36).

Dernièrement, j'ai eu la surprise de découvrir un nouveau cas de nidification à une douzaine de kilomètres de Baudour. C'est en mai 1972 que j'observe, dans la marnière inondée d'Obourg, deux Goélands cendrés en compagnie de Mouettes rieuses (*Larus ridibundus*) ; je les considère alors comme des oiseaux de passage. Mais, fin juin, lorsque je me rends à nouveau à cet endroit, un Goéland me survole en alarmant. Je présume alors la nidification et alerte A. Pourtois, responsable pour le Hainaut de la Centrale Ornithologique.

Les 25 et 26 juillet, j'observe en effet trois jeunes emplumés en compagnie des adultes nageant sur la nappe d'eau d'environ 7 ha qui se trouve au fond de la carrière.

Les oiseaux ont niché à terre entre la pauvre végétation d'un îlot alors qu'à Baudour ils nichèrent sur un arbre mort au milieu d'un plan d'eau ; le site d'Obourg ne présente que très peu d'arbres.

L'espèce est donc à surveiller car il est possible que l'on découvre encore de nouveaux cas de nidification au cours des prochaines années, notamment dans le Hainaut.

B. AMORY  
Chemin des Fontaines, 30  
7460 Casteau

### Un Fou de Bassan (*Sula bassana*) en province de Namur. (\*)

Le 29 VIII 1972, une habitante de Berzée (Nr) a vu un jeune Fou de Bassan heurter un fil électrique avec une de ses ailes. Sous la violence du choc, le fil fut coupé et l'oiseau tomba inconscient sur le sol. Il fut porté à M. Anciaux, bagueur du groupe « Cinclus ».

(\*) Admis par la Commission d'Homologation.